

Votation cantonale Sablière du Cannelet: récit d'un fiasco politique

Les autorités ont laissé perdurer une situation illégale pendant plus de vingt ans.

Publié 20.11.20



L'activité de l'entreprise s'étend sur 3,4 hectares en pleine zone agricole.
Lucien Fortunati

Le 29 novembre, les Genevois seront appelés à trancher un conflit vieux de plus de vingt ans. Ils devront décider s'ils acceptent de déclasser 2,5 hectares de terrains agricoles en zone industrielle et artisanale exclusivement affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux. But du projet: permettre à la Sablière du Cannelet SA, une entreprise de recyclage de matériel de déchets de chantier située à Avusy, de pouvoir continuer ses activités légalement.

Lire aussi l'éditorial: [«Mettre fin à un fiasco»](#)

Les opposants au déclassement, qui regroupent l'association Le Grain de sable de la Champagne, AgriGenève, Pro Natura ainsi que les Verts, les socialistes et le PLR, dénoncent un dangereux précédent et estiment que le recyclage doit se faire à Genève mais pas en zone agricole. Face à eux, le PDC, le MCG, l'UDC, des Vert'libéraux et des associations professionnelles représentant des transporteurs et des recycleurs estiment que la disparition de la Sablière du Cannelet accentuerait le problème du recyclage à Genève, poussant davantage d'entreprises à exporter leurs déchets de chantier en France. Les conséquences environnementales seraient pires que la perte de 2,5 hectares de terrain agricole. Afin de faire la lumière sur ce dossier complexe qui a occupé de nombreux conseillers d'État et ressemble à un des plus grands fiascos politiques de ces dernières années, il faut remonter en 1983.

Situation illégale

Cette année-là, la Sablière du Cannelet SA est autorisée à exploiter une gravière. L'échéance de remblayage et de remise en culture est fixée à 1994. Entre-temps, l'entreprise, qui a depuis été rachetée par la famille Maury, décide de se lancer dans le recyclage des déchets de chantier et obtient une autorisation provisoire pour une installation pilote. Seulement, ce type d'activité n'est pas autorisé en zone agricole.

Selon Luc Barthassat, alors député au Grand Conseil, «le projet semblait intéressant et nous avons besoin de ce type d'entreprises, alors on les a laissés commencer leur nouvelle activité». Face à l'inaction des autorités cantonales, la Commune d'Avusy saisit le Tribunal administratif. C'est finalement le Tribunal fédéral qui tranchera le litige en 1998, déclarant illégales les activités de recyclage de la Sablière du Cannelet en zone agricole.

«À l'État, nous n'avons pas les financements pour payer un déménagement. Les discussions ont traîné et finalement les choses ne se sont pas faites.»

Robert Cramer, ancien magistrat chargé du Département du territoire

En 2002, afin de remédier notamment à cette situation et de pouvoir disposer de terrains destinés à des activités à faible valeur ajoutée, le Canton propose d'agrandir la zone industrielle du Bois-de-Bay. L'exposé des motifs spécifie que ces terrains sont notamment destinés à accueillir la Sablière du Cannelet. Le déclassement est accepté par le Grand Conseil en 2007. Seulement, une fois la modification avalisée, l'entreprise ne déménage pas et la Fondation des terrains industriels (FTI) loue les espaces déclassés à des tiers. En d'autres termes, les terres déclassées spécifiquement pour la Sablière du Cannelet ont été allouées à d'autres, contrairement à la claire volonté politique. Pourquoi? Contacté, le Département du territoire nous a renvoyés vers la FTI, qui indique n'avoir «trouvé aucune trace d'un dossier qui nous permettrait de retracer le déroulement des éléments mentionnés».

Selon Robert Cramer, à l'époque chargé du Département du territoire, il s'agissait d'un problème de coût. «Cette histoire est un peu ancienne, mais d'après mes souvenirs, il avait dû y avoir des discussions sur le déménagement de la Sablière du Cannelet. Cette dernière avait dû demander que l'État le lui paie et trouvait le coût de location des terrains trop élevé. À l'État, nous n'avons pas les financements pour payer. Les discussions ont traîné et finalement les choses ne se sont pas faites.»

Du côté de la Sablière du Cannelet, Richard Maury ne souhaite pas s'exprimer durant la campagne. Il renvoie vers le secrétaire du Comité de soutien au déclassement, Patrick Mayer. Ce dernier indique qu'il n'y a finalement jamais eu de proposition formelle de la FTI à la Sablière du Cannelet pour qu'elle déménage au Bois-de-Bay. Il ajoute que «par la suite, la politique du Canton en matière de zone industrielle a bifurqué. Il y avait une volonté de densifier ces espaces et d'y mettre des activités à forte valeur ajoutée demandant moins de surface. Du coup, plus rien n'a bougé.»

Pragmatisme étatique

Pendant les dix années qui suivent, l'entreprise continue donc à exploiter le site sans être inquiétée par l'État «parce que son activité était utile et que la situation du traitement des déchets à Genève est extrêmement complexe», indique Robert Cramer. Il faut dire qu'en recyclant environ 150'000 tonnes de déchets par an, l'entreprise avusienne arrange beaucoup de monde. La situation aurait donc pu en rester là si les communes de la Champagne, qui paient le prix paysager et subissent les allers-retours des camions de l'entreprise Maury, n'avaient pas continué de dénoncer cette situation illégale.

Ce n'est qu'en 2016 que les choses bougent. Luc Barthassat est alors en charge du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. «Quand je suis arrivé, j'ai décidé de trouver une solution à ce problème que personne n'avait réglé depuis des années. On a donc proposé de déclasser le terrain en zone industrielle afin de permettre à la Sablière de continuer ses activités.

Nous avons des centaines de mètres cubes à évacuer chaque année et des gros projets de chantier à Bernex, tel que celui du prolongement du tram. Il fallait trouver une solution. C'était plus écologique que d'envoyer le matériel en France!»

Le projet spécifie que seuls 2,5 hectares sur les 3,4 exploités actuellement par la famille Maury seraient déclassés, le reste devant être rendu à la nature. Il prévoit également des compensations environnementales et précise que le périmètre sera désormais exclusivement affecté à une activité de recyclage des matériaux minéraux et ne pourra pas être utilisé à d'autres fins en cas de cessation d'activité de la Sablière du Cannelet.

Retournement politique

Le projet de loi est voté en novembre 2018 par le Grand Conseil. Pour les opposants à l'entreprise de recyclage, c'en est trop. Ils lancent un référendum dénonçant une prime à l'illégalité et sont désormais soutenus par trois partis – les Verts, le PLR et les socialistes – dont certains députés avaient pourtant voté le déclassement.

Après vingt-deux ans d'atermoiements, c'est finalement le peuple qui devra trancher.

Article de la Tribune de Genève du 20.11.20

L'éditorial Mettre fin à un fiasco

Nous voterons le 29 novembre sur une de ces étrangetés politiques dont notre canton se montre prodigue, pour la plus grande hilarité du reste de la Suisse, et qu'on appelle Genferi. Le peuple décidera s'il faut déclasser un terrain agricole d'Avusy utilisé comme site de recyclage de déchets de chantier, de façon parfaitement illégale, depuis plus de vingt ans. Autrement dit, légaliser un fait accompli.

Par commodité, l'État laissa faire pendant des années. Puis le Grand Conseil vota un déclassement au Bois-de-Bay, destiné notamment, c'était écrit noir sur blanc, à recevoir cette décharge. Mais les terrains prévus furent attribués... à d'autres. Faute de solution, les députés acceptèrent en 2018 le déclassement du site, décision combattue par référendum.

Pour les partisans du oui, même si ce long fiasco s'avère malheureux, la moins mauvaise solution consiste à maintenir l'activité sur place. Peut-être, mais quel signal donnerait-on? On légitimerait vingt-deux ans d'illégalité. On passerait l'éponge sur les manquements du Canton, et tant pis pour les communes riveraines. On renoncerait, par facilité, à approfondir la réflexion sur le recyclage de ces déchets. Genève veut construire en masse, mais n'assume pas l'ensemble de la chaîne.

Oui, trouver une autre solution sera plus complexe et plus long que d'enfouir, une nouvelle fois, les gravats sous le tapis. Mais il est temps que l'État, clairement fautif dans ce dossier, soit rappelé à ses responsabilités et forcé de se retrousser les manches.

Frédéric Julliard, rédacteur en chef

